## 1 Les Unité de vie Familiale (UVF)

Les UVF vous offrent la possibilité d'accéder à des appartements au sein de l'établissement avec votre proche incarcéré. Tous les visiteurs en possession d'un permis de visite peuvent y prétendre après validation d'une commission spécifique.



Pour y accéder vous devez faire une demande écrite avec les noms prénoms et liens de parenté de chaque personne ainsi que de vos motivations à l'adresse suivante :

## Centre de Détention

Service des UVF BP 71636 68, bd Einstein 44316 Nantes

## 1.1 Modèle de lettre

Mr, Mme *Prénom Nom du demandeur Adresse du demandeur* 

CENTRE de DETENTION Service des UVF BP 71636 68, bd Einstein 44316 Nantes

Nantes, le (date)

## Monsieur le Directeur

Je souhaite bénéficier de l'utilisation d'une Unité de Vie Familiale (UVF) pour moi-même Prénom, Nom, date de naissance, en qualité (d'épouse, père, mère, frère, sœur, fils, fille etc...)

et pour : Prénom, Nom, date de naissance, qualité,

et pour Prénom, Nom, date de naissance, qualité

afin de rencontrer plus longuement: *Prénom, Nom, N° d'écrou* détenu au Centre de Détentiont de Nantes.

Je (nous) souhaite (ons) ainsi lui apporter un soutien affectif et moral et préserver le lien fort qui nous unit. Je (nous) souhaite (ons) également l'aider dans sa réinsertion.

Dans l'attente d'une réponse favorable et des instructions de votre part,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur à l'expression de ma considération distinguée.

signature.

Une demande manuscrite dans les mêmes termes doit simultanément être faite par la personne en détention en remplissant un formulaire de séjour mis à sa disposition par le service UVF.

Votre dossier une fois instruit passera en commission d'attribution.

Votre premier séjour au sein de l'UVF est fixé pour une durée de 6 heures. Les UVF suivants (un tous les deux mois maximum) pourront durer 24 heures puis 48 heures et 72 heures.

A noter que les frais d'hébergement seront à la charge de la personne détenue qui devra cantiner les frais de bouche à partir de son compte nominatif.

Après l'accord de la commission sur l'UVF vous devrez prendre rendez-vous au 02.40.16.45.34 du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 et finaliser les modalités de votre séjour ;